



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
LUNDI 18 NOVEMBRE 2019 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET** : D4 - Dénomination du stade municipal « Stade municipal Daniel Barbarin »

**Date de convocation** : ..... 12 novembre 2019

**Nombre de conseillers en exercice** : ..... 29

**Nombre de présents** ..... 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Bernard PRABONNAUD, Anne-Marie BREDECHE, Chantal BOISSINOT, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Isabelle BLANCHARD, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoah CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés** : ..... 6

|                          |                 |                         |
|--------------------------|-----------------|-------------------------|
| Jacques CARDET           | donne pouvoir à | Myriam DEBARGE          |
| Anne DELAUNAY            | donne pouvoir à | Cyril CHAPPET           |
| Matthieu GUIHO           | donne pouvoir à | Mme la Maire            |
| Anthony MORIN            | donne pouvoir à | Jean MOUTARDE           |
| Antoine BORDAS           | donne pouvoir à | Sylvie FORGEARD-GRIGNON |
| Henriette DIADIO-DASYLVA | donne pouvoir à | Yolande DUCOURNAU       |

**Excusé** : ..... 1

Jean-Louis BORDESSOULES

**Présidente de séance** : Françoise MESNARD

**Secrétaire de séance** : Myriam DEBARGE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

Hôtel-de-Ville - BP 10082  
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex  
Tél. : 05 46 59 56 56  
Fax : 05 46 32 29 54  
www.angely.net

TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ  
sous le n° 017-211703475-20191118-  
2019\_11\_D4-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 22 novembre 2019  
Affiché le 22 novembre 2019

## N° 4 - Dénomination du stade municipal « Stade municipal Daniel BARBARIN »

Rapporteur : Mme la Maire

Le 18 septembre dernier, Monsieur Daniel BARBARIN, Maire-Adjoint délégué aux sports depuis 2014 est malheureusement décédé à l'âge de 73 ans.

Cet ancien chef d'entreprise des établissements Simonneau à Sainte-Même était un véritable passionné de sports.

Ancien joueur de football, son sport de prédilection, au Sporting Club Angérien, il fut Conseiller municipal de 1989 à 2001 et membre de la commission municipale des sports, Président du Comité des Clubs Sportifs Angériens (CCSA) de 2009 à 2013, avant de devenir en 2014 Adjoint aux sports.

Ses qualités relationnelles lui ont permis de se voir confier par le Président du Moto Club Angérien la gestion des bénévoles aux différents guichets d'entrées du circuit du Puy de Poursay lors des Grands Prix nationaux et internationaux de motocross.

Sous sa houlette, des investissements conséquents ont été réalisés par la Ville dans le secteur sportif avec notamment l'aménagement d'une pelouse synthétique au terrain annexe du stade municipal, la réfection des virages en enrobé de la piste de BMX, et dernièrement la pose d'un parquet neuf au gymnase Bernard Chauvet.

Mais parmi ces chantiers, c'est bien la transformation de la pelouse naturelle en gazon synthétique du terrain annexe qui lui tenait le plus à cœur.

En effet, dès son arrivée, la construction d'une seconde Unité de Vie sur le terrain de la Fondation Robert où s'entraînaient les équipes du Rugby Athletic Club Angérien (RACA), l'a obligé à réorganiser l'utilisation des infrastructures municipales.

C'est ainsi que les entraînements et les compétitions des jeunes du RACA ont été transférés sur les terrains éclairés de la plaine de jeux de Pelouaille, tandis que ceux du Sporting Club Angérien football (SCA) se sont effectués sur le terrain annexe du stade municipal.

Or, la surutilisation de ce terrain entraînait une détérioration rapide de la pelouse ce qui ne permettait pas une pratique du football dans de bonnes conditions.

À l'appui de ce constat, Monsieur Daniel BARBARIN a constitué sous l'égide de notre Maître d'œuvre le cabinet COE, un comité de pilotage composé des représentants de la Ville, du SCA, le principal utilisateur, et de la Ligue de football, pour effectuer des visites sur des sites existants afin d'élaborer un cahier des charges le plus précis possible et répondant à notre attente.

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20191118-  
2019\_11\_D4-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 22 novembre 2019  
  
Affiché le 22 novembre 2019

Une fois le chantier commencé, il passait tous les jours pour suivre l'avancée des travaux ce qui lui permettait de répondre à toutes les questions dont le synthétique faisait l'objet. Il s'était également évertué à toujours trouver des solutions auprès du SCA pour proposer des terrains de replis auprès des communes extérieures lorsque c'était nécessaire.

Monsieur Daniel BARBARIN était très fier du résultat obtenu qui permet aujourd'hui à quelques 300 licenciés de pratiquer le football à Saint-Jean d'Angély dans des conditions optimales et au SCA d'avoir retrouvé le plus haut niveau régional.

En sa mémoire et en accord avec la famille, il est proposé au Conseil municipal de dénommer le stade municipal « Stade municipal Daniel BARBARIN ».

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de Mme le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (25)

**Pour : 25      Contre : 0      Abstentions : 3**

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20191118-  
2019\_11\_D4-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 22 novembre 2019  
  
Affiché le 22 novembre 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.